

L a u s a n n e

**Accueil parascolaire
et mise en œuvre de l'école à journée continue (63a Cst-Vd) :
état des lieux, pistes et perspectives**

Résumé et clichés de
présentation

Barbara Mali de Kerchove
Pour la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DEJCS)
Janvier 2013

Résumé

Cadre et périmètre de l'étude

Lorsqu'en septembre 2009, le peuple vaudois adoptait l'article 63a de la Constitution qui confie aux communes la tâche d'offrir aux enfants dont les parents le souhaitent une « école à journée continue », la ville de Lausanne avait d'ores et déjà franchi différentes étapes dans cette direction. En effet, depuis plus de 10 ans, elle a développé progressivement un réseau de structures d'accueil parascolaire, qui répond aujourd'hui en très grande partie aux besoins des parents en matière de prise en charge des enfants des actuelles classes primaires et enfantines. D'autre part, la Ville a mis en place, par différents outils de coordination, une collaboration étroite avec les établissements scolaires.

Mais l'objectif exprimé au travers de l'article constitutionnel est plus ambitieux, notamment parce qu'il concerne toute la scolarité, donc les futures classes de 7^{ème} et 8^{ème} primaires (actuelles 5^{ème} et 6^{ème}) et le futur degré secondaire (9-11). La Municipalité, qui a traduit cette volonté dans son programme de législature 2012-2016, est déterminée non seulement à consolider l'existant, mais également à poursuivre le développement des prestations parascolaires. C'est pourquoi elle a décidé, avec l'accord du Conseil communal, de commanditer la présente étude avec un triple objectif :

- dresser un état des lieux complet et faire une analyse critique des prestations existantes ;
- proposer des pistes de consolidation et d'amélioration de ces prestations, ainsi que des propositions de déploiement sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, dans un souci majeur d'efficacité ;
- fournir ainsi les éléments permettant d'effectuer les choix nécessaires à une évaluation des coûts et à l'élaboration d'un calendrier adapté au plan des investissements et au budget de la ville.

La journée continue

La notion même d'*école à journée continue* est un concept très général et il faut, en préalable à toute analyse de détail et à toute proposition, s'interroger sur le sens et la portée de cette formulation. C'est ce qui est fait au chapitre 3, en lien avec un tour d'horizon des expériences d'autres cantons et pays et à un essai de définition du périmètre de l'accueil parascolaire.

Dans le contexte vaudois, la gestion de l'école est confiée au canton alors que celle du parascolaire est du ressort communal ; l'école est obligatoire, tandis que la prise en charge parascolaire est facultative. Parler d'école à journée continue revient donc en fait à prôner la *continuité de la prise en charge des enfants*. C'est dans cette perspective que le présent rapport situe la réflexion sur le développement de l'accueil parascolaire lausannois; il s'agit de mettre en place une *journée continue pour les écolières et écoliers* lausannois, dans un esprit de complémentarité entre l'école et les structures d'accueil.

Le chapitre 4 de ce rapport met en évidence les raisons de la nécessaire continuité de la journée des écolières et écoliers ainsi que de la cohérence dans la prise en charge des enfants/élèves. Il s'attache ensuite à mettre en lumière différents enjeux actuels en lien avec l'éducation, l'accueil et la formation des jeunes enfants, des enfants en âge scolaire et des adolescent-e-s, compte tenu de l'évolution de la société suisse: la nécessité de concevoir le parcours de formation des enfants comme un tout, d'en intégrer les différentes dimensions (cognitives, éducatives, sociales) et d'adapter l'organisation, l'enseignement et l'encadrement à l'âge et au degré d'autonomie des enfants concernés, la qualité devant être une priorité pour chacun de ces axes. A cet égard, il s'avère que le Plan d'études romand (PER) constitue un point de départ intéressant.

Etat des lieux

Dans un premier temps, l'état de lieux établi au chapitre 5 met en lumière la qualité des prestations offertes aux élèves des classes enfantines dans le cadre des UAPE (parascolaire I : 4-6 ans) et fait le constat d'une culture d'accueil spécifique à cette tranche d'âge, centrée sur les besoins de l'enfant. Il met en évidence les enjeux de l'introduction de l'obligation scolaire dès 4 ans, en matière d'horaires et d'augmentation potentielle de la demande, ainsi que de collaboration avec l'école.

Au niveau du primaire actuel (parascolaire II : 6-10ans), l'étude relève l'efficacité de la prise en charge des écolières et écoliers dans le cadre des APEMS ainsi que la satisfaction des parents quant à la politique « un enfant = une place ». Mais d'importants défis restent à relever : l'articulation des différentes prestations de l'après-midi, qui passe par redéfinition du rôle et de l'organisation des devoirs surveillés, la gestion des infrastructures, la question de la prise en charge durant les vacances scolaires ainsi que celle des enfants relevant de l'enseignement spécialisé.

Au niveau de l'actuel cycle de transition (parascolaire III : 10-12 ans), l'état des lieux montre que l'enchevêtrement et la complémentarité des tâches du canton et de la commune pourrait préfigurer les prémises d'une véritable école à journée continue, mais qu'il manque aujourd'hui un cadre et un projet pour lui donner corps. L'étude met en avant le peu de fréquentation des réfectoires et l'insatisfaction des parents au sujet de la situation actuelle, les prestations de type parascolaire se limitant à la mise à disposition d'un réfectoire, parfois de locaux annexes, avec ou sans surveillance, ainsi qu'à des devoirs surveillés en fin de journée. Comme au primaire, l'organisation et le contenu de cette dernière prestation ainsi que son articulation avec l'école doivent être remis à plat.

Pour le parascolaire IV (12-15 ans), le constat d'imbrication du scolaire et du parascolaire est encore plus marqué au vu de l'âge des élèves et de l'augmentation du temps et du travail scolaires. La plus grande autonomie des élèves facilite l'accès à de nombreuses prestations et activités existantes dans les domaines des loisirs, du sport, de la musique etc. Deux domaines doivent retenir l'attention : la gestion de la pause de midi pour les élèves qui restent dans le périmètre scolaire et l'aide aux devoirs scolaires, qui font déjà l'objet d'expériences porteuses.

Pistes et propositions (chapitre 6)

Parascolaire I

Pour passer du pré-scolaire au para-scolaire, il fallait avant toute chose se pencher sur la question du temps scolaire. Le travail effectué dans le cadre de ce mandat a permis de fixer, de façon concertée et participative, le futur horaire scolaire des deux premières années primaires, dans le respect du cadre de la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et de façon harmonisée avec le reste du primaire.

Parmi les propositions formulées figure l'extension de la prise en charge dans d'autres lieux que les UAPE tout en veillant à la qualité celle-ci, dans le respect des spécificités de l'accueil des tout jeunes écolières et écoliers. Un décloisonnement des prestations avec celles des futurs élèves de 3e et 4e primaire est à envisager. Il serait bénéfique à l'ensemble des prestations d'accueil, grâce au transfert de compétences qui pourrait s'opérer ainsi du préscolaire actuel vers le parascolaire. Différentes alternatives sont examinées à ce sujet, notamment un rapprochement des secteurs parascolaire, préscolaire et vacances. A mettre en œuvre également une harmonisation de la politique tarifaire et des procédures d'inscription et d'admission.

Parascolaire II

Pour les élèves des futures années 3 à 6 HarmoS, les principales propositions du rapport portent sur l'organisation de l'après-midi et l'articulation des deux prestations que sont les APEMS et les devoirs surveillés, par le biais de différents scénarios. L'évolution de la demande et la croissance de la population scolaire requièrent des changements sur plusieurs plans : une meilleure collaboration avec l'école au sujet des devoirs surveillés, une meilleure complémentarité APEMS – DS, qui passe par la clarification des missions respectives des DS et des APEMS, et une remise à plat des tarifs de ces prestations. Une autre proposition concerne les mesures d'optimisation de l'usage des locaux et des infrastructures scolaires.

Parascolaire III

La primarisation des années 7-8 voulue par la LEO dès la rentrée 2013 représente un enjeu important pour la Ville, au vu du maintien de ces classes dans des établissements devenant mixtes (primaires et secondaires). Dans un premier temps, une réflexion concertée sur les horaires scolaires a mené à une proposition qui permet de donner un signe clair à cet égard: les élèves des années 7 et 8 commenceront en principe à 8h30 comme les six autres années primaires. Par ailleurs, un consensus s'est dégagé quant à la nécessité de prévoir une prise en charge parascolaire adaptée à l'âge de ces élèves, à savoir souple, variée mais néanmoins cadrée. Enfin, l'établissement apparaît donc comme la pierre angulaire de la construction de la journée continue des élèves des futurs établissements 7-11 lausannois, tant parce qu'il est un lieu de vie clé pour les préadolescent-e-s et adolescent-e-s que pour des questions d'infrastructures.

C'est d'abord par la présence d'une personne de référence, qui coordonne les prestations et assure quotidiennement le lien avec la direction de l'établissement, que le parascolaire peut prendre forme dans les établissements mixtes lausannois. Il s'agit d'envisager un encadrement axé sur l'animation, en lien avec les partenaires associatifs (dynamique de projet, coordination de groupes, activités novatrices), de mieux utiliser les infrastructures existantes, d'aménager des lieux de détente et d'offrir la possibilité de faire du sport de façon « non-scolaire » ainsi que des devoirs surveillés. Différents scénarios concernant les modalités d'inscription, de surveillance et de participation des parents sont envisagés dans le rapport.

Parascolaire IV

Les adolescent-e-s ont des besoins différents et il est inutile de vouloir les surcharger d'activités – surtout sur un modèle scolaire. Des lieux de détente et d'étude, ainsi que la possibilité de faire du sport doivent cependant être offerts. Et, grâce à la création d'établissements mixtes, ils pourront aussi bénéficier aussi de la présence et de l'action des animateurs.

De manière générale, diverses recommandations permettront d'améliorer l'efficacité des pistes proposées :

- coordonner les diverses prestations que la DEJCS destine aux enfants en âge scolaire, clarifier leurs missions et décloisonner les services qui les gèrent (chercher les complémentarités, harmoniser les politiques tarifaires, les logiciels de gestion, prévoir un guichet unique) ;
- mettre en place des synergies avec les associations et organisations soutenues par la Ville qui offrent des prestations extrascolaires ;
- optimiser la gestion des infrastructures, bâtiments et locaux scolaires, dans un esprit de collaboration et de complémentarité avec l'école ;
- repenser la prise en charge de l'après-midi pour les 8 années primaires, en particulier mieux articuler les devoirs surveillés avec l'école et les autres prestations de la Ville.

Conclusion

L'instauration progressive d'une journée continue pour les écolières et écoliers préfigure un changement culturel profond. Constitutionnellement, il incombe aux communes d'être vecteurs de ce changement. **Cependant, la gestion des mêmes « enfants/élèves », les infrastructures à partager, l'imbrication des périmètres, des temps, des tâches et des responsabilités font du partenariat étroit avec l'école la clé de voûte d'une prise en charge cohérente, efficiente et de qualité.**

La réalisation du mandat qui a abouti au présent rapport s'est fondée sur une démarche participative qui s'est traduite par de très nombreuses rencontres avec des parents, des enfants et des jeunes, des professionnel-le-s et des responsables des milieux scolaires, éducatifs, associatifs, socio-culturels et politiques, que l'auteure tient ici à remercier. L'implication de ces acteurs a été forte et la « communauté éducative lausannoise » a répondu avec intérêt et engagement. Les apports de l'ensemble de ces acteurs ont largement contribué à la réflexion et à l'élaboration des propositions formulées

Sous certains aspects, ce rapport est très détaillé, notamment afin de permettre aux différents protagonistes d'être au fait de l'organisation actuelle, d'appréhender le vaste réseau dont ils font partie, d'adopter un langage commun pour s'intégrer aisément dans le processus de réflexion ou de mise en œuvre de la journée continue à Lausanne, et pouvoir ainsi contextualiser leur action. Il doit aussi servir de point de départ à différents groupes de travail thématiques.

Mais, et c'est le souhait des mandants, différents niveaux de lecture de cette étude sont possibles, notamment grâce à la mise en lumière, dans chaque chapitre, de différents enjeux en lien avec la mise en œuvre de l'école à journée continue dans le cadre institutionnel vaudois. En écho à ces réflexions, fruits de nombreux exposés, présentations et débats qui ont émaillé la démarche, quelques clichés de synthèse complètent ce résumé.

Barbara Mali de Kerchove,
Chargée de projet
30 novembre 2012

Ecole à journée continue: Pistes et perspectives



L a u s a n n e



Cadre du mandat

Art. 63a de la Constitution du Canton de Vaud,
Ecole à journée continue
accepté en votation populaire le 27 septembre 2009.

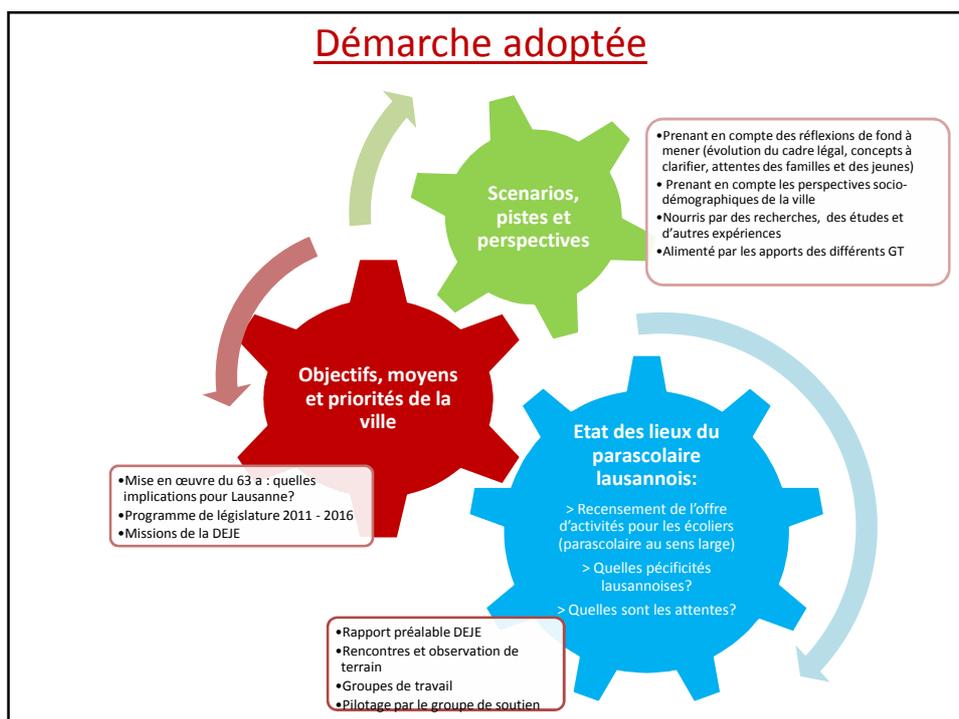
« En collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire
surveillé,
facultatif pour les familles,
sous forme **d'école à journée continue**
dans les **locaux scolaires ou à proximité**,
pendant **toute la durée de la scolarité obligatoire**.

L'accueil peut être confié à des organismes privés.

Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.

Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire. »

➔ **Redéfinir et proposer l'accueil parascolaire à Lausanne, pour les deux prochaines législatures, en partant de l'existant, de manière complète, adaptée et efficiente, en fonction de l'évolution du cadre législatif.**



Structure du rapport

1. Introduction
 2. **Eléments de contexte**
 - lausannois
 - généraux (HarmoS, LEO, LPS, LAJE, etc.)
 3. **Tour d'horizon et essais de définitions**
 - ✓ Horaires blocs, accueil parascolaire, école à journée continue
 4. **Enjeux de l'accueil extrafamilial en général et de l'accueil parascolaire en particulier**
 - Articuler éducation, formation et accueil
 - Rythmes et besoins des enfants, préadolescents et adolescents
 5. **Etat des lieux de l'accueil parascolaire lausannois,**
 - ✓ par type de parascolaire et degré scolaire
 6. **Pistes et perspectives**
 - ✓ par type de parascolaire et degré scolaire
- **Résumé + clichés de présentation**
- **Différents niveaux de lecture possibles**

Un contexte en pleine évolution

- **HarmoS:** (adopté par le Grand Conseil en août 2009, délai de mise en œuvre: rentrée 2015)
 - Classes enfantines deviennent obligatoires (> passage du préscolaire au parascolaire)
 - Les degrés 5 et 6 deviennent des années primaires (futurs 7/8 HarmoS),
 - Harmonisation des horaires de tous les degrés primaires (1 à 8)
- **Art. 63a de la Constitution: « Ecole à journée continue »** (voté en septembre 2009, en attente d'une loi d'application)
- **Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO)** (en vigueur à la rentrée 2013)
 - Application des dispositions d'HarmoS
 - Définition du nombre de périodes d'enseignement par degré scolaire
 - Articulation des compétences cantonales et communales:
 - Devoirs à domicile >> devoirs surveillés
 - Temps d'enseignement >> cadre des horaires scolaires
 - Locaux scolaires et parascolaires, surveillance ou prise en charge des repas, transports.
- **Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE)**
Evaluation de la loi en cours > évolution possible du financement et des cadres de référence
- **Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)**
Intégration des enfants ayant des besoins particuliers dans l'école ordinaire

Lausanne/ BdK - Parascolaire et 63a

5

Objectifs de la ville de Lausanne

- ✓ Gérer la **croissance démographique** annoncée
- ✓ Préserver l'**harmonisation des horaires** des années enfantines et primaires
- ✓ Réussir le pari de la **primarisation des degrés 5/6** dans les nouveaux établissements mixtes (primaires et secondaires)
- ✓ Dans l'attente des dispositions cantonales, anticiper la mise en œuvre de l'**école à journée continue**, en particulier pour les écoliers enfantins et pour les élèves du secondaire
- Consolider, coordonner et rechercher des synergies entre l'organisation scolaire et parascolaire

Lausanne/ BdK - Parascolaire et 63a

6

Périmètre et définitions

❖ Le concept d'école à journée continue:

- **École à journée continue** = école à horaire continu = «Tagesschule»
 - > enseignement + encadrement
 - > sous une même direction
 - > peut être facultative ou obligatoire (pause de midi courte)
- **Horaires blocs** (HarmoS) => harmonisation des horaires
(concentration des périodes de cours pour éviter les « trous » dans la journée)

> Dans le contexte vaudois:

- ✓ Puisque l'accueil parascolaire doit être **facultatif** pour les familles (63a Cst-Vd),
- ✓ Puisque tout enfant qui rentre chez lui doit disposer d'au moins **30 minutes** pour manger (art. 30 LEO) et qu'il faut au moins une heure de pause à midi (art. 56 RLEO)
- Parlons de **journée continue de l'écolier**, plutôt que d'école à journée continue.
- Changement de perspective: *l'enfant* est mis au centre des préoccupations.
- L'objectif à poursuivre devient:

Viser la **continuité et cohérence dans la prise en charge au long de la journée de l'écolier (scolaire + parascolaire).**

Lausanne/ Bdk - Parascolaire et 63a

7

Périmètre et définitions (2)

❖ Accueil parascolaire:

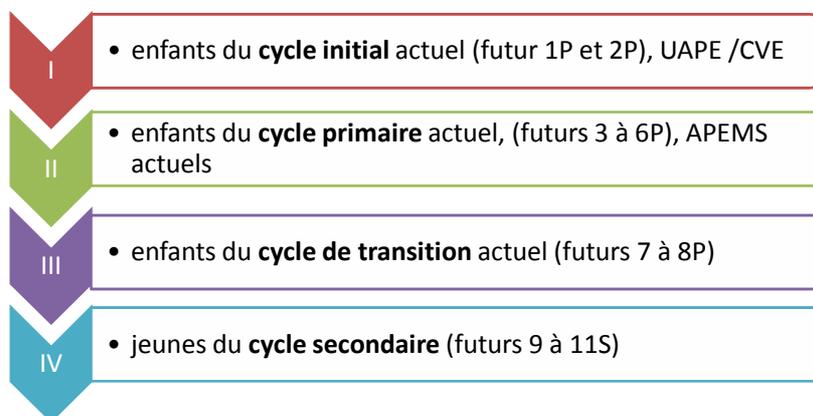
- **Sur le plan structurel ; l'accueil doit :**
 - être **ouvert et accessible** à *tous* les enfants scolarisés (de 4 à 16 ans), dont les parents en font la demande ;
 - couvrir les **temps non scolaires** en dehors des moments familiaux (y compris pendant les vacances *en complément de l'organisation familiale*) ;
 - offrir des **repas** et un panel large et diversifié de prestations et d'**activités**.
- **Sur le plan socio-éducatif ; l'accueil doit être :**
 - **structuré** : le cadre, les devoirs et les responsabilités de chacun sont clairement définis ;
 - **adapté à l'âge et au degré d'autonomie des enfants** ;
 - **de qualité** tant sur le plan de l'encadrement des enfants, que sur le plan relationnel (au sein de la structure et entre la structure et la famille).

Lausanne/ Bdk - Parascolaire et 63a

8

Périmètre et définitions (2)

➤ Déclinaison du parascolaire lausannois:



Lausanne/ BdK - Parascolaire et 63a

9



Parascolaire I

Actuels CIN 1 et CIN2
 Futurs 1P et 2P HarmoS
 4 à 6 ans environ

Parascolaire I (écoliers enfantins)

Etat des lieux:

1364 enfants soit 55,2% des écoliers enfantins lausannois sont accueillis en **UAPE** (dépendant des Centres de Vie Enfants).

- ✓ **1 écolier enfantin sur 2 ...**
- ✓ Taux moyen d'accueil des enfants:
63%, soit 3 jours pleins par semaine.
- ✓ Horaires scolaires harmonisés avec le primaire
- ❖ Les UAPE ne se trouvent pas dans les établissements scolaires, ni très à proximité > **trajets à faire**

➔ Grande satisfaction dans l'ensemble
Liste d'attente...

Parascolaire I

Enjeux:

- Obligation scolaire dès 4 ans (HarmoS)
> Passage du **préscolaire** au **parascolaire**
(politiques d'accueil différentes, cadres de référence différents, incertitude quant à leur évolution)
- **Davantage d'école:**
> temps scolaire défini par la LEO :
2 périodes hebdomadaires supplémentaires en enfantine
 - Difficile à harmoniser et à organiser, mais dérogations possibles
 - L'enfant passe plus de temps dans la structure d'accueil que les plus grands.
- **Les vacances: besoins de prise en charge importants**
A 4 ou 5 ans, on ne part pas en camp 14 semaines par année...

Parascolaire II (actuels écoliers primaires)

Etat des lieux:

2269 enfants soit 53% des écoliers primaires lausannois sont **accueillis en APEMS** (Accueil pour Enfants en Milieu Scolaire).

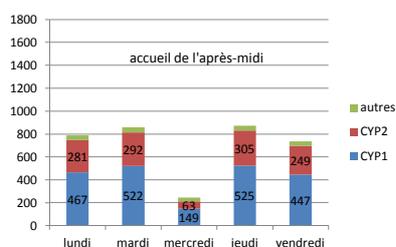
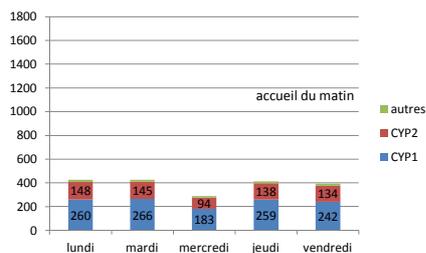
- ✓ **Soit 1 écolier sur 2,**
- ✓ **Prestation souple**
- ✓ **Pas de liste d'attente** : chaque enfant dont les 2 parents travaillent a droit à une place (volonté de la Municipalité)
- ✓ **Demande en constante croissance**
- ✓ **Le taux moyen de fréquentation s'élève à 74%**, soit 3,7 jours pleins par semaine

- + les **DEVOIRS SURVEILLES** qui accueillent
 - tous les enfants inscrits en APEMS l'après-midi
 - des enfants qui ne vont qu'aux DS
- >> **2266 inscrits, dont 1035 via les APEMS.**

Lausanne/ BdK - Parascolaire et 63a

15

Rentrée 2011

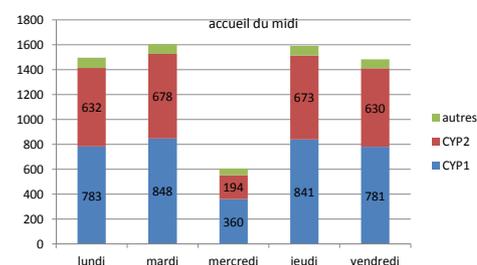


Lausanne/ BdK - Parascolaire et 63a

Parascolaire II

En moyenne, les actuels 1P – 2P représentent

- 63% des effectifs du matin,
- 55% des effectifs du midi,
- 60 % des effectifs de l'après-midi.



2x plus d'enfants à midi que l'après-midi,
4x plus à midi que le matin

> La première prestation dont les parents se passent est celle du matin.

16

Parascolaire II

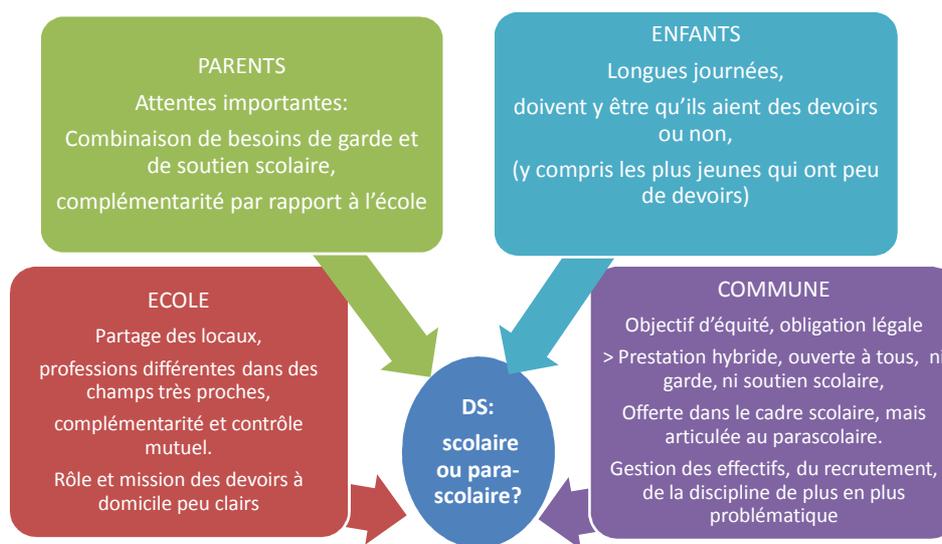
Enjeux:

- La question **des locaux et infrastructures**: il faut de la place pour faire face à une demande croissante et à une population scolaire en croissance.
- **La gestion des enfants requérant une attention particulière**: si l'école les intègre, le parascolaire doit suivre (cf loi sur la pédagogie spécialisée)
- **Risques liés à la culture de la souplesse et à la politique « 1 enfant = une place »** (qualité de la prise en charge).
- **L'articulation parascolaire / devoirs surveillés (DS)**:
A des tarifs différents des APEMS, sans critères d'accès, les DS couvrent une palette de besoins très diversifiée
DS ≠ prestation de garde à proprement parler
> leur mission est à clarifier

Lausanne/ BdK - Parascolaire et 63a

17

A l'interface entre le scolaire, la famille et le parascolaire, les devoirs surveillés (DS) cristallisent différents enjeux:



Lausanne/ BdK - Parascolaire et 63a

18

Parascolaire II

Pistes

- Horaires à harmoniser
- Articulation parascolaire / devoirs surveillés:
4 scénarios proposés, à étudier...
- Synergies avec les 1P et 2P (actuel CIN)
- Optimiser la gestion des locaux et infrastructures, dans le respect de la LEO.
- Enfants ayant des besoins particuliers:
cf Décision 104 de la Cheffe du département

Lausanne/ Bdk - Parascolaire et 63a

19



Parascolaire III

Actuels CYT 5 et 6
Futurs 7P et 8P HarmoS
10 à 12 ans environ

Parascolaire III: actuel cycle de transition

Etat des lieux:

- **Faible fréquentation des réfectoires:** à peine 5 % des écoliers secondaires lausannois sont concernés.
 - Pas de surveillance systématique ni de contrôle de présence
 - Perçus comme peu attractifs par les élèves concernés
- Ce qui contraste avec:
 - Le taux d'utilisation des APEMS (1 enfant sur 2)
 - La demande de la part des parents pour les 5/6, qui est de plus en plus forte.
- Relatif succès des **cours facultatifs** organisés à midi par les établissements (en particulier activités originales et sports)
- Les **centres socioculturels** proches de l'école offrent une alternative attractive (animations et accueil libre)
- **Devoirs surveillés** après l'école: appréciés – et nécessaires
 - 5/6 (organisés par la ville)
 - 7 à 9, aide aux devoirs organisée par certains établissements

Lausanne/ BdK - Parascolaire et 63a

21

Parascolaire III et IV: attentes et enjeux

- **Attentes des parents, des enfants, des jeunes et des professionnels de l'école par rapport au parascolaire:**
 - Besoin **d'être entre pairs** et de se détendre
 - **L'école occupe une place centrale** dans la vie des préadolescents et adolescents
 - > Besoin de s'y sentir en sécurité, bienvenu.
 - > Importance du climat scolaire
 - **Souplesse et variété** (activités, repas, etc.)
 - Activités à choix, de type « initiation », DU SPORT!
 - Présence d'un **adulte de référence**
 - Contrôle des présences pour les plus jeunes (7/8 Hs)
 - Possibilité d'étudier si nécessaire
 - Accessibilité financière
- ➔ **Passer d'une prise en charge très cadrée à un encadrement souple, polyvalent, basé sur l'animation, voire « l'accueil libre » pour les plus grands.**

Lausanne/ BdK - Parascolaire et 63a

22

Parascolaire III

Pistes:

- Point de départ: l'école (> arrimer le parascolaire à la vie scolaire)
 - **Horaires scolaires**: un outil au service de la primarisation du 7/8 Hs
 - Le défi: **comment articuler finement deux mondes aux objectifs différents mais aux finalités identiques?**
- ⇒ En s'appuyant sur une **personne de référence**, qui coordonne le parascolaire, au sein de l'établissement scolaire
- ⇒ Un encadrement axé sur **l'animation**
- Gestion de groupe
 - Responsabilisation > mise en œuvre de projets
 - Interface, qui permet la complémentarité et la collaboration par rapport à l'école
- ⇒ Lieux adéquats à trouver, en complément des réfectoires, pour permettre aux jeunes de se détendre
- ⇒ Alimentation variée, possibilité de pique-niquer, etc.
- ⇒ **Choix d'activités à disposition**, organisées en collaboration avec différents partenaires
- ⇒ Sur inscription (7/8 Hs)
- ⇒ Participation financière des parents à étudier voire à inventer
- ⇒ Que faire payer? Comment? Forfait ou au prorata du revenu? Différents scénarios proposés

Lausanne/ Bdk - Parascolaire et 63a

23

Parascolaire III

Enjeux pour l'avenir:

- Les établissements seraient ainsi outillés pour assumer plus clairement leur fonction de « **lieux de vie** ».
 - **Le climat scolaire** s'en trouverait amélioré.
 - Par contraste avec certaines situations actuelles qui sont parfois ressenties comme des zones de « non-droit », dont les plus jeunes sont alors victimes...
 - > Rôle de prévention
- **Mise en œuvre**: « penser globalement, agir localement »
 - Arrimer le parascolaire au scolaire ne se décrète pas.
 - Les projets doivent se construire à l'échelle des établissements,
 - En partant des compétences à disposition,
 - En collaboration avec les différents partenaires qui gravitent autour des établissements

(> rôle clé des Conseils d'Etablissements)

Lausanne/ Bdk - Parascolaire et 63a

24

Parascolaire III

■ Obstacles et difficultés actuels:

- De manière générale, **le financement...** (étant donné les avantages tirés par l'école, faut-il la solliciter?)
- Interactions avec l'école: **Comment « préserver le scolaire »?**
 - Gestion du temps
 - Gestion de l'espace
 - S'ouvrir à d'autres champs professionnels est un plus, **mais qui garantit la cohérence?**
- Clarifier les questions des **responsabilités** et du contrôle des présences.
- **A priori, l'animation socioculturelle se fonde sur la participation volontaire.**
Comment rendre cela compatible avec l'environnement scolaire et le contrôle des présences dans ce cadre?
Est-il possible/réaliste d'envisager une prestation à la fois cadrée ET ouverte?

Lausanne/ BdK - Parascolaire et 63a

25



Parascolaire IV

Actuels 7S à 9S

Futurs 9S à 11S HarmoS

12 à 15 ans environ

Parascolaire IV (le secondaire)

- Faire évoluer le parascolaire III déteindra forcément sur le parascolaire IV...
 - Nouvelles habitudes
 - Accueil libre
 - Mise en lien avec les **centres socioculturels**, les associations, etc.
 - > bénéfice pour les jeunes
 - Tutorat scolaire, sportif, parascolaire, etc.

Lausanne/ BdK - Parascolaire et 63a

27

Quelques conclusions

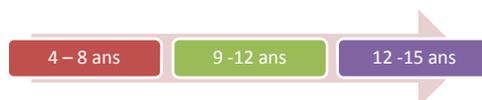


Ne soyons pas dogmatiques...

- La déclinaison en types de parascolaires (I, II, III, IV) est fondée sur la situation lausannoise, elle permet d'identifier les besoins et de les sérier.

Mais l'avenir est aux synergies, à la créativité et à la polyvalence.

- A mesure que les enfants grandissent, ils gagnent en autonomie,
 - la prise en charge doit être moins individualisée,
 - les besoins en terme d'encadrement éducatif (garde) diminuent...
 - ... progressivement remplacés par des besoins en termes d'animation.
- La réflexion sur les cadres de référence est à suivre.



Lausanne/ Bdk - Etude Parascolaire et 63a

29

La question des « zones grises » et du cadre éducatif....

Ca se passe tous les jours...

- *Dans la cour de récréation à 13h45, deux enfants se battent, un responsable d'APEMS hésite à intervenir ...*
- *La salle de gym est réservée tous les midis, pour le cas où l'établissement en aurait besoin pour des préparations de spectacles...*
- *Des élèves de 6^{ème} sont libérés à 11h10, le réfectoire est fermé...*
- *Des appuis ont lieu de 13h à 14h. Des élèves bruyants se promènent dans les couloirs...*
- *Dans la salle d'étude d'un collège secondaire, non surveillée, trois élèves de 9^{ème} ennuient les plus jeunes...*
- *Dans la cour de récré, en attendant les devoirs surveillés, des élèves échangent des cartes Panini alors que les enseignants l'interdisent pendant la récréation...*

Lausanne/ Bdk - Etude Parascolaire et 63a

30

